

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE COMMUNIQUE

Une procédure de consultation d'un mois sera ouverte du **16 décembre 2019 au 16 janvier 2020** en mairies d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, Berre-l'Etang, Coudoux, Meyreuil, La Fare-les-Oliviers, Saint-Marc-Jaumegarde, Le Tholonet, Velaux, Ventabren ainsi qu'en sous-préfectures d'Aix-en-Provence et d'Istres, en vue de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Bimont implanté à Saint-Marc-Jaumegarde.

Ce PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur du site.

Ce projet de plan d'urgence peut être consulté dans les mairies d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, Berre-l'Etang, Coudoux, Meyreuil, La Fare-les-Oliviers, Saint-Marc-Jaumegarde, Le Tholonet, Velaux, Ventabren ainsi que dans les sous-préfectures d'Aix-en-Provence et d'Istres, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les observations du public pourront être consignées aux registres ouverts à cet effet.

À l'issue de cette procédure, les registres seront renvoyés à la préfecture des Bouches-du-Rhône – Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC) à l'adresse : pref-siracedpc@bouches-du-rhone.gouv.fr